

BRAINSTORMING CRÉATIF

DURÉE	50 MIN
OBJECTIFS	Découvrir la Convention des droits de l'enfant et développer son sens critique

Phase de découverte
Construire son avis sur la société et y prendre sa place

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Cette séance vous permettra d'introduire les droits de l'enfant auprès de vos élèves. Ils auront l'opportunité de partir de leurs représentations mentales pour construire leur propre avis sur le sujet.

Une vraie démarche citoyenne qui invitera les enfants à prendre leur place dans la société.

Nous remercions chaleureusement le Service du Délégué général aux droits de l'enfant qui nous a partagé cette activité réflexive et créative.

LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- > La convention des droits de l'enfant de l'UNICEF illustrée et simplifiée
- > 30 grandes feuilles de couleurs ou blanches
- > Des marqueurs fins de plusieurs couleurs
- > Une minuterie (cela peut être celle de votre téléphone portable)

DÉROULEMENT

Mise en place

Séparer vos élèves en 2 groupes, voir 3 et prévoyez une table de manipulation pour chaque groupe (regroupez des tables).

Pour chaque table de manipulation, préparez:

-les panneaux. Sur chaque feuille, écrivez les titres suivants en lien avec les grandes familles des droits (une feuille/un titre):

Qui je suis?



BRAINSTORMING CRÉATIF

DÉROULEMENT

Mise en place

Séparer vos élèves en 2 groupes, voir 3 et prévoyez une table de manipulation pour chaque groupe (regroupez des tables).

Pour chaque table de manipulation, préparez:

-les panneaux. Sur chaque feuille, écrivez les titres suivants en lien avec les grandes familles des droits (une feuille/un titre):

- > Qui je suis?
- > Ma famille c'est...
- > A l'école je...
- > Mes amis sont...
- > Mes loisirs, la culture et moi...
- > Ce que j'ai envie de dire aux adultes
- > Mes secrets je les range...
- > Pour être heureux, les enfants ont besoin...
- > Les adultes doivent me protéger de...
- > Pour être en bonne santé, j'ai besoin...

-les marqueurs

Activité

Etape 1 - Faire émerger les représentations à partir du brainstorming

Autour de chaque table, pendant 45 secondes, les élèves écrivent des mots qui leur viennent à l'esprit en lisant le titre du panneau. Après le temps imparti, stoppez les enfants en leur demandant de lever les mains. Ensuite ils passent la feuille à leur voisin de droite.

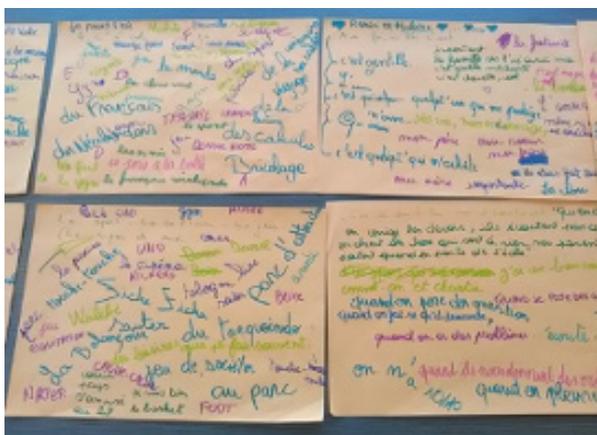
Relancer le minuteur pour 45 secondes et recommencer le même exercice.

Ainsi de suite jusqu'à ce chaque élève ait écrit sur chaque panneau.

Adaptez le temps de réflexion individuelle en fonction de vos élèves, 45 secondes n'est qu'une proposition.



BRAINSTORMING CRÉATIF



Réalisation par la Maison des Jeunes "Le Clou Saint-Josse"

Etape 2 - Mise en commun/temps d'échange

Lors de la mise en commun, il est important que vous laissiez les enfants s'exprimer librement sans influencer leur point de vue avec le vôtre.

Affichez tous les panneaux en regroupant les mêmes thématiques au même endroit. Invitez les enfants à se déplacer dans la classe pour observer les fiches comme lors d'une exposition.

Lors de leur visite "d'exposition des savoirs", demandez aux élèves de noter sur une feuille deux mots qui les interpellent pour chaque panneau.

Regroupez les enfants pour un temps de discussion collective.

Reprenez panneau par panneau et ouvrez la discussion à partir des mots qu'ils ont notés en faisant le lien avec la Convention internationale des droits de l'enfant illustrée et simplifiée de l'UNICEF.

TIPS ET CONSEILS

> N'hésitez pas à afficher les panneaux de vos élèves dans les couloirs de l'école afin que tous les enfants prennent connaissance des droits des enfants.

> Vous pouvez prendre vos élèves en photo avec les panneaux et les envoyer à info@jeunessesmusicales.be. Nous nous ferons une joie de partager les réflexions des enfants sur l'espace qui leur est dédié sur la page de notre site "Ma voix, mes droits".





Tu as des droits...

Tous les pays du monde ont décidé que tu avais des droits, comme tous les autres enfants sans différence aucune. Ton opinion doit être respectée pour tout ce qui te concerne directement. Les pays doivent tout faire pour que tout enfant ait droit à la vie et qu'il grandisse correctement.

Identité



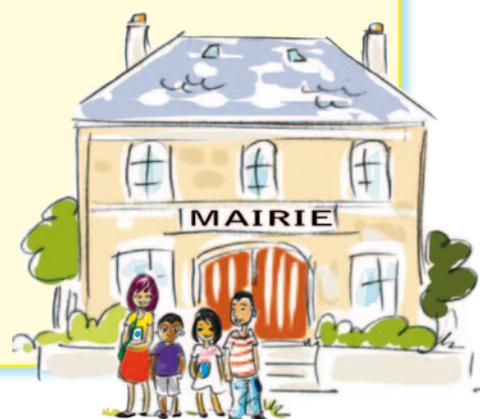
Tu as droit à une identité

Tu as le droit d'avoir un nom et un prénom, déclarés à ta naissance.

Cette déclaration officielle permet de te protéger.

Tu as le droit d'avoir une nationalité donnée par ton pays.

Tu as le droit de connaître tes parents et d'être élevé par eux. Si cela n'est pas possible, ton pays doit t'aider et te protéger.



Santé



Tu as droit à la santé

Tu dois recevoir les soins nécessaires pour vivre et être en bonne santé, par exemple être vacciné.

Tu as le droit de recevoir une alimentation suffisante et équilibrée ainsi que de pouvoir utiliser et boire de l'eau potable.

Tu as le droit de bien grandir. Pour cela, ton pays doit t'apporter, à toi et à tes parents, aide, soutien et formation.





Education



Tu as droit à l'éducation

Comme tous les enfants du monde, garçons ou filles, tu as droit à l'enseignement primaire obligatoire et gratuit.

Tu dois pouvoir continuer tes études au collège, au lycée et au delà, gratuitement ou avec une aide financière.

Ainsi, tu développeras toutes tes capacités. Tu apprendras le respect des autres, de tes parents, de ton pays et de la nature. Tu sauras vivre dans un esprit de paix, d'égalité et d'amitié.



Protection



Tu as droit à la protection

Tu as le droit d'être protégé contre toute forme de violence.

Si tu es réfugié, parce que tu ne peux pas rester dans ton pays, tu dois être aidé.

Tu ne dois pas travailler si cela t'empêche d'aller à l'école et de grandir.

Ton pays doit protéger les enfants contre l'usage de drogues, contre l'engagement dans la guerre (enfant-soldat).

Si un enfant ne respecte pas la loi, la justice intervient en tenant compte de son âge, en respectant ses droits et en lui apportant une aide.



Participation



Tu as droit à la participation

Tu as le droit d'exprimer ton opinion sur toute question qui te concerne.

Tu as le droit de t'informer. Tu es libre de penser, de vivre selon ta religion ou tes idées.

Tu as le droit de te réunir et de t'associer avec d'autres.

Mais, pour exercer ces droits, tu es obligé de respecter la loi de ton pays, les droits et les libertés des autres.

Ton pays doit veiller à ce que les journaux, la télévision, les livres et Internet soient adaptés à ton âge et sans danger pour toi. Ta vie privée doit être protégée.

